

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.069

L'An Deux Mille Un, le 14 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

7 JUIN 2001

7 JUIN 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, CARRIE, Adjoints

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mme DOUMECQ, MM. FAVRE, GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Mlle LABEYRIE, M. MERLE, Mme PELTIER Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LECOMTE représentée par Mme MONTRON
Mme DURAND représentée par M. DENIS
Mme GRAMMATICO représentée par Mme GEOFFROY
M. POTENNEC représenté par M. CAU
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Mlle TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

ABSENTS-EXCUSES : M. RAYMOND

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Mlle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : JARDINS DU MONDE : SIGNATURES DE MARCHES ET APPELS D'OFFRES

VOTE : POUR : 25
CONTRE : 6
ABSTENTION : 1

Par délibération du 28 novembre 2000, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) pour l'opération des Jardins du Monde.

Consécutivement, un appel d'offres ouvert était engagé par la SEMDAS, mandataire de la Ville de ROYAN. Cette consultation a fait l'objet des avis préalables auprès du JOCE, BOAMP, SUD-OUEST, et le MONITEUR des Travaux Publics.

La durée de la procédure organisée au niveau européen était de 37 jours, vu l'avis de préinformation publié précédemment au JOCE.

La remise des offres était fixée au 15 janvier 2001. 48 offres ont été reçues.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 janvier 2001 pour la séance d'ouverture des plis. Les entreprises dont la 1ère enveloppe était conforme au règlement de la consultation et aux prescriptions du Code des Marchés Publics (Articles 50 et 55), ont vu leur 2ème enveloppe contenant leurs offres ouvertes.

Les offres ont été remises à la maîtrise d'oeuvre pour une analyse détaillée au regard du cahier des charges de consultation (cohérence technique, prix, moyens, respect des délais).

Le 6 février 2001, la Commission d'Appel d'Offres était à nouveau réunie pour choisir les entreprises appelées à réaliser les travaux.

Au vu de l'analyse de la maîtrise d'oeuvre, des questions posées à cette dernière, après un tour de table, les membres de la Commission d'Appel d'Offres proposaient de :

1/ retenir les entreprises suivantes dont les lots étaient considérés comme fructueux au regard de la consultation :

- Lot n° 1 fondations profondes 1 238 510,00 F/HT
Entreprise FORAGES et FONDATIONS
- Lot n° 9 revêtements de sols 102 607,50 F/HT
Entreprise GAZON
- Lot n° 10 peinture 218 079,00 F/HT
Entreprise GABOREAU
- Lot n° 12 chauffage, ventilation, plomberie 1 945 777,27 F/HT
Entreprise C.S.A.
- Lot n° 16 nébulation de l'Atrium 173 862,00 F/HT
Entreprise CLAIE
- Lot n° 17 irrigation et traitement du bassin de l'Atrium 387 534,00 F/HT
Entreprise CLAIE
- Lot N° 18 régulation climatique de l'Atrium 131 673,00 F/HT
Entreprise CLAIE
- Lot n° 20 paysage :travaux préliminaires 2 309 760,90 F/HT
terrassements Entreprise NSRTP

et demandait à la SEMDAS de régulariser les marchés correspondants, et après dépôts des dossiers au contrôle de légalité, de notifier les marchés et délivrer les ordres de services correspondants.

2/ de déclarer infructueux les lots suivants :

- Lot n° 2 gros oeuvre

- Lot n° 5 couverture, étanchéité
- Lot n° 6 façades
- Lot n° 8 cloisons, faux-plafonds
- Lot n° 11 courant fort, courant faible
- Lot n° 13 clos couvert serres
- Lot n° 14 scénographie accueil et Pavillon des enfants
- Lot n° 15 scénographie Atrium et tube
- Lot n° 19 éclairage
- Lot n° 22 paysage : plantations - engazonnement
- Lot n° 23 paysage : ouvrages - clôtures
- Lot n° 24 paysage : fontainerie - arrosage

et demandait à la SEMDAS de lancer un nouvel appel d'offres ouvert.

3/ Reporter la proposition de choix après une nouvelle analyse et des questions complémentaires aux entreprises respectives pour les lots :

- Lot n° 3 charpente métallique - serrurerie
- Lot n° 4 charpente bois
- Lot n° 7 menuiseries intérieures
- Lot n° 21 paysage : sol - mobilier

Après l'analyse ci-dessus, la Commission d'Appel d'Offres s'est à nouveau réunie le 13 février et a attribué les lots :

- Lot n° 3 charpente métallique - serrurerie 1 195 846,00 F/HT
Entreprise DL OCEAN
- Lot n° 4 charpente bois 322 084,70 F/HT
Entreprise C.I.L.C.
- Lot n° 7 menuiseries intérieures 107 082,90 F/HT
Entreprise S.N.M.

La Commission d'Appel d'Offres déclarait le lot n° 21 infructueux sur proposition de la maîtrise d'oeuvre et décidait de lancer pour ce lot un nouvel appel d'offres dans le cadre de la consultation à engager pour les autres lots.

Consécutivement, la SEMDAS, mandataire de la Ville de ROYAN, engageait un nouvel appel d'offres après publication officielle (JOCE, BOAMP, SUD-OUEST, MONITEUR des Travaux Publics).

La remise des offres pour cette deuxième consultation était fixée au 23 avril 2001 et concernait les lots suivants :

- Lot n° 2 gros oeuvre
- Lot n° 5 couverture, étanchéité
- Lot n° 6 façades
- Lot n° 8 cloisons, faux-plafonds
- Lot n° 11 courant fort, courant faible
- Lot n° 13 clos couvert serres
- Lot n° 14 scénographie accueil et Pavillon des enfants
- Lot n° 15 scénographie Atrium et tube
- Lot n° 19 éclairage
- Lot n° 21 paysage : sol-mobilier
- Lot n° 22 paysage : plantations - engazonnement
- Lot n° 23 paysage : ouvrages - clôtures
- Lot n° 24 paysage : fontainerie - arrosage

44 plis étaient adressés par les entreprises dans les délais prescrits, soit le 23 avril 2001.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 3 mai 2001, pour l'ouverture des plis et le 18 mai 2001 pour prendre connaissance de l'analyse des offres par la maîtrise d'oeuvre.

La Commission d'Appel d'Offres a décidé :

1/ de retenir les entreprises suivantes pour les lots ci-après :

- Lot n° 2 gros oeuvre Entreprise PITEL	3 614 455,60 F/HT
- Lot n° 5 couverture, étanchéité SMAC ACIEROID	561 160,00 F/HT
- Lot n° 6 façades Entreprise ATEM	2 113 347,00 F/HT
- Lot n° 8 cloisons faux-plafonds Entreprise DELHOUME	192 415,55 F/HT
- Lot n° 11 courant fort - courant faible Entreprise SIETEL	1 397 531,74 F/HT
- Lot n° 13 clos couvert serres Entreprise DL OCEAN	6 235 496,42 F/HT
- Lot n° 19 éclairage Entreprise ALSTOM	990 909,14 F/HT
- Lot n° 21 paysage : sol - mobilier Entreprise EUROVIA/DAVID	2 168 741,50 F/HT

2/ de déclarer infructueux les lots :

- Lot n° 14 scénographie accueil et Pavillon des enfants
- Lot n° 15 scénographie Atrium et tube
- Lot n° 23 paysage : ouvrages -clôtures

3/ de reporter sa décision au 31 mai 2001 à un complément d'information pour les lots 22 et 24 à engager par la maîtrise d'oeuvre, compte tenu de la spécificité de ces lots (plantations, équipements fontaines).

Le 31 mai 2001 la Commission d'Appel d'Offres décidait de retenir les entreprises suivantes au regard des précisions et des réponses techniques apportées par les entreprises.

- Lot n° 22 paysage : plantations - engazonnement Entreprise APAGESMS	3 438 498,11 F/HT
- Lot n° 24 paysage : fontainerie - arrosage Entreprise SIREV	1 602 147,00 F/HT

Globalement et à ce jour sur les lots nécessaires à la réalisation du projet :

1/ 21 lots sont attribués (11 à l'appel d'offres n° 1 et 10 à l'appel d'offres n° 2)

2/ nouvelle consultation pour les lots :

- 14 - scénographie accueil et Pavillon des enfants
- 15 - scénographie Atrium et tube et
- 23 - paysage : ouvrages - clôtures.

Pour les lots 14 et 15, dans le déroulement de l'opération, ceux-ci peuvent intervenir ultérieurement.

Le montant global des lots attribués s'élève à 30 447 519,33 F/HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver la procédure menée par la SEMDAS et de l'autoriser à signer avec les entreprises, ci-après, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres des 18 et 31 mai 2001, les marchés correspondants pour les lots suivants et de lancer les ordres de services après contrôle de légalité :

- Lot n° 2 gros oeuvre Entreprise PITEL	3 614 455,60 F/HT
- Lot n° 5 couverture, étanchéité Entreprise SMAC ACIEROID	561 160,00 F/HT
- Lot n° 6 façades Entreprise ATEM	2 113 347,00 F/HT
- Lot n° 8 cloisons faux-plafonds Entreprise DELHOUME	192 415,55 F/HT
- Lot n° 11 courant fort - courant faible Entreprise SIETEL	1 397 531,74 F/HT
- Lot n° 13 clos couvert serres Entreprise DL OCEAN	6 235 496,42 F/HT
- Lot n° 19 éclairage Entreprise ALSTOM	990 909,14 F/HT
- Lot n° 21 paysage : sol - mobilier Entreprise EUROVIA/DAVID	2 168 741,50 F/HT
- Lot n° 22 paysage : plantations - engazonnement Entreprise APGESMS	3 438 498,11 F/HT
- Lot n° 24 paysage : fontainerie - arrosage Entreprise SIREV	1 602 147,00 F/HT

2/ de lancer un nouvel appel d'offres pour les prestations correspondant aux lots 14, 15 et 23 dont le résultat sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal à son issue.

3/ d'autoriser Monsieur le Maire à saisir les collectivités pour le paiement des subventions obtenues auprès du Conseil Général et du Conseil Régional à partir des ordres de services de démarrage des travaux fournis par la SEMDAS es qualité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 juin 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS